

# DOJO DES ABERS

Bourg-Blanc - Lannilis - Ploudalmézeau - Plouguerneau

Siège social : Salle Maurice Kervévan - Mézéozen - 29870 Lannilis

Tél: 02 98 04 14 97 / 06 68 25 86 35

www.dojodesabers.fr

# FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Tout judoka du Dojo des Abers doit souscrire à la licence FFJDA (Fédération Française de Judo et Disciplines Associées) en début de saison.

Tout pratiquant doit posséder un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo ou Chanbara ou kendo en compétition. La mention « pas de contre-indication apparente à la pratique du judo ou Chanbara ou kendo en compétition » est <u>impérative</u>, sous peine de non-inscription aux compétitions. Aucun recours ne sera admis.

La cotisation correspond au règlement des prestations fournies par le Dojo des Abers (<u>adhésion club et enseignement cours</u>).

La cotisation est un engagement à l'année. Toute période commencée est due, et il ne sera effectué aucun remboursement en cas de cessation en cours de période.

La cotisation est réglée intégralement en début de saison. Afin de ne pas alourdir la charge des familles, la cotisation peut être réglée sous la forme de plusieurs chèques (10 fois maximum) dont le montant est prélevé au début de chaque période.

Le bureau du Dojo des Abers et l'ensemble des enseignants vous remercient de votre confiance et vous souhaitent une bonne saison sportive.

# Extrait du Règlement intérieur.

#### Comportement, tenue et respect des personnes

Nous demandons aux adhérents un langage et une attitude conformes aux règles élémentaires de politesse, de respect et de courtoisie vis à vis de toute personne et des professeurs. Le Dojo des Abers s'oppose activement à toute forme de violence quelle qu'elle soit. Aucune brimade du fait d'un ou de plusieurs adhérents à l'égard d'autre(s) adhérent(s) ne sera tolérée.

Tout manquement sérieux ou grave au présent règlement pourra entraîner l'exclusion définitive du club.

## Respect des biens

Le matériel et le mobilier sont à disposition et au service de tous : toute dégradation volontaire sera sanctionnée et financièrement imputable.

### <u>Hygiène</u>

Votre hygiène corporelle doit être irréprochable (ongles de mains et de pieds coupés). Tout adhérent doit avoir une tenue propre lors des cours et des compétitions.